

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE D'ASPET
DU 6 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame SARRADET Josette, Présidente, comme suite à convocation en date du vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf.

PRESENTS : MMES & MM. Josette SARRADET, Muriel SAGET, Eliane LAIRE, Paul LASTECOUCERES, Taïla BENZEROUAL, René OUSSET.

ABSENTS : Clotilde COLLIER, Gianni BURATTONI, Martine TOURRET, Soumaya CHOQUART, Stéphane DURON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eliane LAIRE.

- ◆ **Madame la Présidente déclare la séance ouverte à 14h10.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2019. Madame la Présidente propose de l'approuver.

Approbation à l'unanimité.

REPAS DES AINES

➤ **DCCAS 19 - 011**

Madame la Présidente rappelle que chaque année, le CCAS propose aux aînés de la commune âgés de plus de 70 ans de se réunir pour un moment convivial à l'occasion d'un repas. Celui-ci se déroulera le samedi 25 janvier 2020.

Dans cette perspective, les devis suivants ont été réalisés :

Prestataire	Montant TTC
Bois Perché - Repas (estimation)	24€ par personne, estimation 70 convives attendus Soit 1680.00€
	14€ par personne pour le groupe soit 13 personnes Soit : 182.00€
Groupe « Les Copains d'Abord » Chant et animation 2020	300.00 €
SACEM – Droits d'auteur (estimation)	50.00 €
Total	2 212.00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de l'organisation du repas des aînés ;
- DECIDE de négocier les prestations repas, au regard du menu proposé. Une information sera donnée aux membres du Conseil d'Administration ;
- APPROUVE les conditions financières proposées par le groupe d'animation et la SACEM ;
- IMPUTE la dépense en Fonctionnement sur le compte 6232 du budget 2020 du CCAS ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou sa suppléante à signer tout document afférent à cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET n°2

➤ **DCCAS 19 - 012**

DESIGNATION	Diminution	Augmentation
DF 64111/012 Rémunération ppale		1 065.00 €
DF 6228/011 Divers	1 065.00 €	
DF	1 065.00 €	1 065.00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 2 du budget CCAS 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- **Examen de dossiers en vue de l'attribution d'un logement social :**
Deux dossiers examinés. Il est décidé d'obtenir des compléments d'information avant un positionnement définitif.
- **Information sur la création d'une épicerie sociale et solidaire :**
Une épicerie sociale et solidaire associative est en train de se créer. Une demande de siège social en mairie a été déposée par la future association « Aspet Social » et est acceptée.
- **Choix menu repas des aînés :** sans objet, cf. délibération prise plus haut.
- **Information sur conclusions contrôle URSSAF (sécurité sociale, assurance chômage, garantie salaires) :** conformité des cotisations et régularisation des avantages en nature.

Madame la Présidente clôture la séance à 14h45.

La Présidente de séance,
Josette SARRADET, Présidente du CC



La secrétaire de séance,
Eliane LAIRE



Délibération transmise en Sous-Préfecture le 09/12/2019
Affichage du compte-rendu le 10/12/2019